

Conditions générales de vente, de livraison et d'exécution (CG)

1. Commandes et conclusion du contrat :

Les commandes sont effectuées par écrit. La confirmation de la commande par BIOCAPI SÀRL vaut conclusion du contrat entre BIOCAPI SÀRL et l'acheteur. Les offres sont faites sans engagement ni obligation de la part de BIOCAPI SÀRL. La même règle s'applique aux informations contenues dans les brochures et catalogues de BIOCAPI SÀRL. La société BIOCAPI SÀRL se réserve le droit de modifier sans préavis les présentes conditions générales de vente.

2. Prix :

Les prix applicables sont ceux de la liste des prix de BIOCAPI SÀRL en vigueur au moment de la commande. Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), départ dépôt, plus TVA, port et emballage. BIOCAPI SÀRL a le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, la liste des prix et les prix y figurant.

3. Conditions de paiement :

Sous réserve de conditions particulières de paiement prévues par le contrat de partenariat, les conditions de paiement suivantes s'appliquent à l'acheteur : 10 jours 2 % d'escompte ou 30 jours net, respectivement à compter de la date de la facture. En cas de non-respect du délai de paiement, un intérêt moratoire de 9 % est dû à partir du 31^{ème} jour suivant la date de la facture, sans mise en demeure préalable.

4. Modifications des commandes :

Toute modification d'une commande reçue et/ou confirmée par BIOCAPI SÀRL n'est valable et obligatoire que si ladite modification a fait l'objet d'un accord écrit. BIOCAPI SÀRL est dans tous les cas autorisée à facturer séparément à l'acheteur les frais administratifs découlant de la modification, ainsi que les travaux déjà exécutés.

5. Livraison :

La livraison s'effectue aux risques et périls de l'acheteur. Sur la demande expresse de l'acheteur, BIOCAPI SÀRL souscrit une assurance transport pour les envois ; les coûts en découlant sont facturés à l'acheteur. Sauf instructions particulières de l'acheteur, la société BIOCAPI SÀRL choisit librement le mode d'expédition et la voie d'acheminement des marchandises, sans toutefois garantir la livraison la plus rapide et la moins chère des dites marchandises. Les dommages subis pendant le transport doivent être signalés sans tarder à l'entreprise de transport.

6. Délais de livraison :

BIOCAPI SÀRL s'efforce de respecter, dans la mesure du possible, les délais de livraison convenus. Le respect de ces délais ne peut toutefois pas être garanti. L'impossibilité de respecter un délai convenu ne confère à l'acheteur aucun droit, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis de BIOCAPI SÀRL. En particulier, les retards ne donnent pas à l'acheteur le droit de refuser la marchandise, ils ne lui donnent droit ni à indemnisation des frais résultant du retard, ni à réparation de quelque sorte que ce soit. Le délai de livraison est prolongé d'une durée appropriée si BIOCAPI SÀRL ne reçoit pas en temps utile les données nécessaires à l'exécution de la commande ou si la commande a fait l'objet de modifications ultérieures.

7. Transfert des profits et des risques :

Les profits et risques sont transférés à l'acheteur au départ de la livraison de l'usine. En cas de retard de la livraison à la suite d'une requête de l'acheteur ou pour d'autres raisons dont BIOCAPI SÀRL ne saurait être tenu responsable, les risques sont transférés à l'acheteur au moment initialement prévu pour la livraison départ dépôt. A partir de ce moment, la livraison est entreposée aux risques et périls de l'acheteur.

8. Obligation de contrôle / réclamations pour vices de la chose :

L'acheteur est tenu de contrôler les marchandises livrées (y compris les logiciels) dès leur réception et de notifier à BIOCAPI SÀRL, par écrit, tout vice éventuel dans les 8 jours suivant la réception de la livraison, en joignant le bon de livraison et/ou copie de la facture à la réclamation. Le défaut de réclamation de la part de l'acheteur vaut approbation des marchandises. Les vices cachés doivent faire l'objet d'une réclamation écrite dès leur constatation et pendant le délai de garantie faute de quoi toute garantie/responsabilité est exclue de la part de BIOCAPI SÀRL.

9. Réserve de propriété :

Les marchandises livrées restent la propriété de BIOCAPI SÀRL jusqu'au paiement complet de leur prix. L'acheteur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de la chose livrée. Ceci comprend notamment l'entretien et l'assurance de la marchandise contre les dommages causés par le vol, le bris, les incendies, l'eau etc. L'acheteur doit éviter tout ce qui pourrait porter atteinte au droit de propriété de BIOCAPI SÀRL sur la chose livrée. En particulier, l'acheteur n'est pas autorisé à donner l'objet de la livraison en gage, ni à en transférer la propriété à titre de garantie. La société BIOCAPI SÀRL doit être informée sans délai de toute saisie de la marchandise.

10. Garantie / responsabilité :

BIOCAPI SÀRL garantit l'intégralité et les qualités promises des marchandises figurant sur la confirmation de commande, selon les conditions suivantes : Les produits livrés sont garantis, d'une part, contre tout vice de matériau, de fabrication et/ou d'usinage entachant la chose et la rendant, jusqu'à l'expiration du délai de garantie, défectueuse ou impropre à l'usage auquel on la destine ; la garantie / responsabilité porte d'autre part sur les qualités promises de la chose.

- L'obligation de garantie s'éteint si l'acheteur ou des tiers procèdent, sans l'accord exprès de BIOCAPI SÀRL, à des modifications ou réparations sur la chose livrée (y compris les logiciels livrés et leur support) ou s'ils en font une utilisation impropre.

- La garantie / responsabilité de BIOCAPI SÀRL est exclue pour les dommages dont il n'est pas prouvé qu'ils résultent de matériaux défectueux, d'un vice de fabrication ou de réalisation, tels que les dommages dus à l'usure naturelle, à un entretien insuffisant, à l'inobservation des conditions d'emploi et/ou des instructions de service, à une utilisation excessive, à l'usage d'équipements non appropriés, à des influences chimiques et/ou électroniques, ainsi qu'à d'autres causes non imputables à BIOCAPI SÀRL. Les cas de force majeure sont également exclus de la garantie et responsabilité de BIOCAPI SÀRL.

- BIOCAPI SÀRL décline toute garantie / responsabilité autre que celles mentionnées cidessus. Toute autre garantie / responsabilité de BIOCAPI SÀRL est donc expressément exclue. L'acheteur ne peut en aucun cas faire valoir un droit à réparation des dommages ne concernant pas la chose livrée elle-même. En particulier, la société BIOCAPI SÀRL ne saurait être tenue responsable, de quelque manière et à quelque titre que ce soit, des dommages directs et/ou indirects, de quelque nature que ce soit et quel qu'en soit le fondement juridique, tels que les dommages résultant d'une perte de production, d'une perte de jouissance, d'une perte de commandes, d'un manque à gagner, de l'élimination d'un vice chez l'acheteur ou de coûts causés à des tiers par suite d'un vice de la chose etc. BIOCAPI SÀRL ne répond pas non plus des dommages qui sont directement ou indirectement liés à la défectuosité de la chose livrée. L'exclusion de responsabilité susmentionnée ne s'applique pas en cas d'intention illégale ou de faute grave de la part de BIOCAPI SÀRL, ni chaque fois qu'un droit coercitif interdit toute exclusion de responsabilité.

- La responsabilité civile du fait des produits défectueux est soumise aux dispositions de la Loi suisse sur la responsabilité du fait des produits. En vertu de cette loi, la responsabilité de BIOCAPI SÀRL est toutefois limitée ou n'est pas engagée, dès lors que l'acheteur et/ou l'utilisateur final ne tient pas compte des informations relatives aux produits fournies par BIOCAPI SÀRL. L'acheteur est tenu de se procurer les documents d'information en vigueur et d'attirer expressément l'attention de ses clients sur ces informations relatives aux produits.

11. Renvois de marchandises :

Les marchandises qui ont été livrées à l'acheteur conformément à la confirmation de la commande ne peuvent être renvoyées qu'avec l'accord de BIOCAPI SÀRL. S'ils sont en parfait état, dans leur emballage d'origine, les articles de stock font l'objet d'un avoir d'un maximum de 80 % du montant

facturé. Aucun avoir ne peut être accordé pour les systèmes spécifiques au client, ou pour les fabrications sur mesure, et les produits hors stock soumis à la confirmation de commande. Tous les frais sont à la charge du réexpéditeur.

14. Droit applicable/ Juridiction compétente:

La relation juridique entre BIOCAPI SÀRL et l'acheteur est régie par le droit suisse. Les parties conviennent que le tribunal du siège social de BIOCAPI SÀRL Suisse Sàrl, à Bioley-Magnoux sera seul compétent pour entendre de tout litige éventuel. BIOCAPI SÀRL est toutefois en droit d'intenter une action contre l'acheteur devant le tribunal du siège social de ce dernier.